



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU Pôle emploi FSU du 30 octobre 2019

1. L'entretien des locaux du site de Saint-Lô n'est plus assuré que par une seule personne depuis plusieurs semaines. Cette situation ne permet pas une réalisation exhaustive de l'entretien et met l'intervenante en difficulté. Les DP du SNU demandent à la direction d'intervenir auprès du prestataire.

Une rencontre avec la société en charge du nettoyage a eu lieu mais pour l'instant il n'y a pas eu de remontées concernant les actions à entreprendre suite à celle-ci.

2. Le recyclage des bouteilles en plastique et autres canettes semble difficile à assurer à Saint-Lô puisque la Poste, en charge du retrait des cartons remplis, part avec lesdits cartons et ne laisse pas de cartons vides à remplir. N'est-il pas envisageable de fournir une quantité suffisante de cartons pour faciliter le tri ?

La direction trouve cette situation plutôt absurde. Elle va vérifier cela et faire le nécessaire pour qu'il y ait un roulement de cartons.

3. Un poste de conseiller relation entreprise basé à Granville est annoncé à la rediffusion et en diffusion externe dans la dernière communication de la direction. Que signifie cette double diffusion interne et externe ? Ce poste ne figure pas sur pole-emploi.org. Qu'en est-il ?

Il est rediffusé car non pourvu dans la 1ère vague ce qui entraîne une rediffusion et une ouverture vers l'extérieur. La direction note que c'est là souvent un moyen de CDIés des CDD.

4. Y a-t-il un lien entre la volatilisation de ce poste de conseiller relation entreprise à Granville et l'apparition d'un poste de même nature diffusé pour la DT 50 ?

Ce n'est pas la DT 50 mais l'agence de St Lo. Et les 2 postes sont en diffusion.

5. Comment se fait-il que ce poste soit rediffusé alors que des collègues avaient postulé en interne ? Que doivent penser ces collègues de l'intérêt de la direction pour leur profil professionnel qui semble moins intéressant qu'un profil inexpérimenté ?

La direction informe ne pas avoir retenu les candidats car le poste va revêtir un aspect négociation avec les entreprises plus prégnant. Selon la direction ce serait mettre en difficulté les candidats rencontrés. Leurs candidatures n'ont donc pas été retenues.

6. Le projet de la direction d'intégrer aux équipes entreprises des agents chargés de gérer les offres de plus de 30 jours n'est pas sans générer des inquiétudes. La certitude est répandue du risque de voir s'installer une concurrence malsaine ou des jugements entre collègues ou de voir arriver des super héros qui reprendront les offres des collègues et viendront se poser en sauveur. Quelles garanties

et modalités la direction donne-t-elle pour éviter ces écueils ? Voilà ce que les DP du SNU écrivaient en septembre, recevant pour réponse une garantie de vigilance. A ce jour des difficultés sont déjà rencontrées sur certains sites où, par exemple, faute de candidats, des volontaires désignés d'office subissent une pression inacceptable. Les DP du SNU-FSU exigent la garantie qu'aucun collègue ne soit contraint d'accepter quel que poste que ce soit contre sa volonté.

La direction demande que le nom des sites où se pratique le volontariat forcé soit remonté car ce n'est pas l'esprit de ce poste et cela sera même contre-productif. La direction tient au volontariat pour ce poste. Le but n'est pas de reprendre systématiquement les offres à plus de 30 jours mais d'effectuer une analyse macro des dites offres afin de voir quelles solutions y apporter. Ce sera plus un raisonnement métier ou domaine d'activité que offres d'emploi.

7. Même si le SNU-FSU s'oppose au principe de recourir à des contrats civiques pour remplacer de vrais emplois, le constat est fait de la nécessité d'avoir des agents en accompagnement PILA/AZLA. Une personne en contrat civique en poste à Honfleur vient de mettre fin à sa mission car elle était seule, chaque matin en activité accompagnement PILA voire AZLA. Sa situation était devenue intenable. Que compte faire la direction pour que soient assurés l'accueil et l'AZLA à Honfleur sachant que le recrutement de "volontaires service civique" n'est pas d'actualité.

Un budget est prévu et un recrutement doit avoir lieu. Une intégration du poste doit avoir lieu très prochainement.

8. Comment a-t-on pu laisser aussi longtemps une personne "volontaire service civique" seule au PILA ? Les DP SNU-FSU demandent à la direction de fournir un inventaire de la situation des personnes en service civique sur l'ensemble du territoire. Pour mémoire, les textes relatifs à la mobilisation de jeunes en mission civique excluent la mise en situation d'une personne seule et évoque la notion de binôme.

La Direction n'a pas fait d'état des lieux comme demandé et indique qu'il est possible à la marge qu'il y ait quelques contrats civiques qui exercent seuls. Le SNU rappelle la notion de binôme figurant dans les textes. Suite au DP, la direction a envoyé un mail indiquant qu'il n'y avait pas d'obligation d'être en binôme selon les textes mais n'a pas mentionné lesdits textes en question. Nous reviendrons donc à la charge sur ce point.

9. L'équipe entreprise de Saint-Lô est en difficulté du fait d'un rapport charge/ressources déséquilibré. Seulement 5 agents sont en poste depuis juillet. 2 CDD ont été recrutés qui ne sont pas restés. La perspective de la mission relative au traitement des offres à plus de 30 jours ne représente pas la solution au problème. Les DP SNU-FSU demandent à la direction de doter le site d'une équipe entreprise à hauteur de la charge de travail et de faire de même sur tous les sites concernés par la même situation.

La Direction indique qu'il y a 6 CDI sur St Lo et 2 autres sur Carentan. Il y a également 2 CDD en mission dont 1 pour les offres à 30 jours. Le 1er CDD arrive le 1^{er} novembre et le 2^{ème} en décembre.

10. En juin dernier, un agent du site de Mondeville avait une réunion programmée à Bayeux l'après-midi et avait une visio le matin même à 11h. Il a demandé l'autorisation de prendre son véhicule personnel à son REP (le véhicule de service du site le plus proche n'était pas disponible). Son REP a

lui-même posé la question par On'action et il lui a été répondu que l'agent devait prendre le train. Le temps d'aller de son site à la gare de CAEN, l'agent a pris un sandwich et a "déjeuné" dans le train, sans avoir de pause méridienne. Les élus DP SNU Pôle emploi FSU demandent que 2 rappels soient faits en direction du site :

L'autorisation de prendre son véhicule personnel n'est obligatoire que pour les déplacements supérieurs à 80 km

Que la pause méridienne de 45 mn minimum soit respectée.

La direction trouve effectivement que cette situation n'est pas normale et rappelle que le bon sens prévaut. Un rappel sera fait à l'ELD à ce sujet.

11. Ce même agent était programmé un matin en GPF et à l'accueil l'après-midi. Il lui a été demandé de prendre un ESI à 11h25. L'entretien s'est terminé à 12h16 pour reprise à 12h45 à l'accueil. Les élus DP SNU FSU demandent qu'un rappel soit fait en direction de l'ELD qui se doit de gérer le planning si un agent ne peut prendre l'accueil dès 12h45.

A la demande des syndicats, l'agent qui n'a donc pas pu bénéficier de sa pose méridienne verra son compteur journalier augmenté de 45 minutes en compensation du préjudice.

12. 3995 et service entreprise. Au service entreprise, lorsqu'il y a un appel employeur, la fiche établissement s'affiche directement. Si nous sommes en train de saisir une offre, celle-ci disparaît au profit de l'appel. Est-il prévu une modification de l'outil ?

La direction indique que ce n'est plus le cas normalement et qu'on lui fasse remonter des cas précis si cela survenait à nouveau.

C'était la dernière réunion de l'instance des délégués du Personnel.

A l'issue des prochaines élections professionnelles, le Comité Social et Economique désignera des Représentant-es de Proximité qui interviendront au niveau des Direction Territoriales Déléguées.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations. Nous les transmettrons à nos RP SNU Pôle emploi FSU

Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**